

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2261 (Rect)

présenté par
M. Berta

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« cérébrale »,

insérer les mots :

« , qui incluent l'imagerie, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de préciser que les activités d'enregistrement de l'activité cérébrale incluent l'imagerie.